Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Abandonner mes droits et devoirs parentaux

Par Erode

Bonjour, je pourrais raconter toute mon histoire et je le ferai, mais je souhaite entamer une procédure justifiée et argumentée pour laisser entièrement les enfants à leur mère, précisant que c est le v?ux de tous le monde, je souhaite surtout totalement effacer le lien familial suite à de nombreuses tentatives de destruction de ma vie privée et qui m empêchent de reprendre le cours normal d une vie, travail, couplé, vie privée j ai du tout abandonner y laissant ma santé dans la simple aliénation et désir de se venger de mon ex compagne...En dehors des plaintes de toutes sortes que je puis déposer, je voudrais donc, en outre casser tout lié avec cette famille qui m à été imposé par mon ex compagne et mon comportement. Que puis je faire...

Merci de m avoir lu.

Par yapasdequoi

Bonjour
Vous avez des droits et des devoirs envers vos enfants et vous ne pouvez pas vous en libérer.
Vous leur devez au moins une pension alimentaire selon vos ressources... et ils vous devront la pareille pour vos vieux jours le cas echeant.
Par contre rien ne vous oblige à garder contact avec leur mère, et encore moins avec sa famille.
Vous n'êtes pas non plus obligé d'exercer un droit de visite des enfants.

Consultez un avocat avant de saisir le JAF qui étudiera vos demandes.

Par isernon

bonjour,

ce que vous demandez est impossible en droit frnçais.

quoique vous fassiez, vous serez toujours le père de vos enfants, ce qui me semble normal, l'état civil existe pour le prouver.

un juge peut retirer l'autorité parentale d'un parent pour des motifs graves, mais cela ne modifie pas la filiation de ce parent.

les enfants ne sont pas des choses qu'on peut choisir d'abandonner, comme certains le font avec des animaux.

salutations